

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de Direction commune du 03 décembre 2019 entre le centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur du Centre Hospitalier Esquirol, Directeur du Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert (Creuse) dans le cadre de la Direction commune, à compter du 1er décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 7 septembre 2022 nommant Monsieur Vincent ROZAIN en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Esquirol, au Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et à l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Décide

Article 1 :

Monsieur Vincent ROZAIN, Directeur Adjoint chargé des Affaires Juridiques, des Admissions, de la Facturation et des Relations avec les usagers, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction dont elle a la charge,
- Gestion des relations avec les usagers et de la Commission des usagers,
- Tout document relatif à la saisie et à la restitution de dossiers patients par les autorités judiciaires ou de police, dans le cadre de réquisitions régulièrement adressées par lesdites autorités,
- Gestion du service d'Accueil – Admissions, des formalités et correspondances liées à l'accueil et à la prise en charge administrative des patients, y compris pour les actes liés à l'état civil,
- Activités et statistiques relatives aux points précités,
- Toutes mesures d'ordre interne et actes administratifs simples.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, transmise à Madame la trésorière du Centre Hospitalier La Valette, et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier La Valette.

Article 3 :

Cette décision prend effet le **15 décembre 2023**. Elle sera notifiée au délégataire.


Article 4 :

La signature et paraphe du délégataire cité sont joints en annexe.

Le Directeur,
François-Jérôme AUBERT



Modèle de signature du bénéficiaire d'une délégation de signature au sein du Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury

| Nom / Prénom | Fonction | Signature (Paraphe) |
|----------------|--|---|
| Vincent ROZAIN | Directeur Adjoint chargé des Affaires Juridiques, des Admissions et des Relations avec les usagers |  |

Fait à Saint-Vaury, le 15 décembre 2023

Le Directeur

Francis-Jérôme AUBERT

